

La première vie de Pierre Corteiz pasteur du désert [suite]

Autor(en): **Bost, Charles**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de Théologie et de Philosophie**

Band (Jahr): **23 (1935)**

Heft 95

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-380270>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA PREMIÈRE VIE DE PIERRE CORTEIZ PASTEUR DU DÉSERT

IV

AUX CÉVENNES ET DANS LE BAS-LANGUEDOC (1709-1712) ⁽¹⁾

Corteiz, Salomonet et Arnaud partirent donc de Genève, le 5 juin 1709. La « route sûre » qu'ils s'étaient proposé de suivre était longue ⁽²⁾. Laissant à gauche le chemin de la Savoie, ils franchirent le Jura « vers la Bourgogne », passèrent la Saône bien au-dessus de Lyon et gagnèrent les Cévennes par le Puy. Corteiz, plus tard, prit plus d'une fois cet itinéraire.

Plein d'enthousiasme, il pensait que ses compagnons et lui pourraient, dans son hameau natal de Nojaret, se délasser et se rafraîchir de leur long et pénible voyage. Mais son père et sa mère, en l'embrassant, pleurèrent sur son « imprudence » et le supplièrent de repartir au plus vite ⁽³⁾. Les Cévennes, disaient-ils, étaient pleines de soldats et on y arrêtait tous les étrangers.

La province en effet était alertée. Abraham Mazel, dont l'intention avait été de traverser seulement le Vivarais, y avait rencontré, près de Vals, un ancien soldat, Justet, résolu à prendre les armes sans délai. Contrairement aux avis du prédicateur local Ebruy, Mazel avait consenti à une action violente immédiate, et dans une région qu'il ne connaissait pas. Il avait lancé, le 12 mai, un manifeste contre les prêtres, annonçant que les révoltés réclamaient le rétablissement de l'édit de Nantes. La bande de Justet avait tué un colonel de milices, le 30 mai, et livré un premier combat vers le milieu de

(1) Voir *Revue de théologie et de philosophie*, n° 94, 1935, p. 5-31. — (2) Archives de l'Hérault, C. 190, dossier Salomonet. — (3) *B*, p. 14. — *H*, p. 446.

juin⁽¹⁾. D'autre part, le 9 juin, dans la garrigue de Nîmes, près du Mas de Cournon, les soldats avaient arrêté, dans une assemblée pieuse, douze hommes et quatre-vingts filles, dont deux venaient du Vivarais ; peut-être est-ce sur l'une d'elles qu'avaient été trouvées deux lettres de Londres, datées du 11 et du 12 avril. L'une parlait de l'envoi de Billard et de Dupont par Cavalier (Abraham n'y est pas nommé) ; l'autre, émanant de Cavalier lui-même, ne disait rien des événements prévus, mais demandait des nouvelles du frère Claris⁽²⁾.

La surveillance des Cévennes était donc devenue étroite, au moment même où Corteiz y revenait, et par la faute d'Abraham — qu'il n'y trouvait pas. Le danger ne le fit cependant pas renoncer à sa mission. Consterné d'abord tant par l'accueil hostile de ses parents que par la situation nouvelle, il reprit vite courage et descendit vers Anduze avec Salomonet et Arnaud. Ils s'abouchèrent là avec trois des derniers prédicateurs dont Corteiz avait entendu parler par ses compagnons : Mathieu Mazel, Jean Abric et Antoine Cordesse⁽³⁾. Avec eux cheminait un prosélyte, Jean Lafon, dit Janot⁽⁴⁾. Pour mettre sa famille à couvert des poursuites, Corteiz cacha soigneusement son nom auprès de ses nouveaux amis. Ajoutant à son prénom le nom de sa mère, il devint « Pierre Durand ». Claris ne veut le con-

(1) Pour ce qui concerne la révolte du Vivarais, voir notre appendice V aux *Mémoires de Mazel et de Marion*. On trouvera là également un récit des événements du Bas-Languedoc jusqu'en 1710, que nous écrivons à nouveau ici avec quelques détails en plus, en l'abrégeant au contraire sur certains points. — (2) Il semble que Claris ait été, dans ce culte, le prédicateur. Le dossier, très incomplet, est aux Archives de l'Hérault, C. 189. Un jugement du 18 juin envoya au moins sept hommes aux galères, au moins quatre femmes au donjon de Carcassonne et les deux Vivaroises à la tour de Constance. Les lettres saisies sont reproduites dans BRUEYS, *Histoire du fanatisme*, t. III, livre XI. Il nous est impossible de noter dans ce qui suit l'indication de toutes nos sources. — (3) Mathieu Mazel, de Soudorgues, dit Mazelet, ou Mathieu. Jean Abric, dit Abriguet ou La Rabasse, âgé de vingt-trois à vingt-quatre ans, de Larboux (Mandagout), ancien Camisard des troupes de Castanet, Roland, Cavalier et Salles. Il était parent d'Abric-Fidel. Il dit ne savoir lire « que la lettre moulée ». Cependant on saisit sur lui des fragments informes de « sermons », copiés dans *La pratique chrétienne pour les fidèles privés du Saint Ministère*, éditée à Genève en 1685 et à La Haye en 1691. Cordesse était un tonnelier, de Saint-Dionisy en Vaunage, âgé d'environ dix-neuf ans. — (4) Lafon, vingt-six ans, était de Saint-Martial, près de Saint-Flour en Auvergne. Venu dans les Cévennes protestantes, à Saint-Martin de Camcelade (près Saint-André de Valborgne), pour y travailler de son métier de tisserand de cadis, il s'était enrôlé dans les Camisards de Castanet, dont on disait qu'il avait été le « valet ». Longtemps souffrant des blessures reçues en combattant, il était resté dans le pays, à suivre Claris et Bombonoux. Vers 1707, il commença de prêcher. En 1709, il était porteur d'un sermon sur le livre de Job (de Calvin ?), que Cordesse avait recopié. C'est lui que Marion appelle « capelan » (prêtre), en tant que catholique converti.

naître que sous cette désignation et Salomonet, pour mieux dépister les recherches, dira que ce Durand, revenu de Genève, est un « nouveau converti » du Poitou.

Ce fut Mathieu Mazel qui l'introduisit en connaissance » parmi les habitants des Basses-Cévennes, de Saint-Jean du Gard à Vallevraugue, que Corteiz ne connaissait pas encore. Mazel avait gardé sur lui un fragment de billet où Corteiz se présentait à lui. Le bout de papier a été coupé au bas d'une page dont il ne reste que quelques jambages de lettres. L'écriture maladroite mais appliquée, avec certains figjolages, montre une plume de « régent » encore peu habile ; mais les quelques mots sont révélateurs de la foi du prédicant et aussi du respect avec lequel il traitait ses compagnons d'œuvre, et donc de la dignité dont il se sentait revêtu lui-même en tant que pasteur et « berger des brebis ». Nous les reproduisons ici exactement ; c'est la plus ancienne pièce que nous ayons de sa main⁽¹⁾.

« Monsieur Matieu Mazel. Votre intime amy Durant vous offre sez services étant grandement fâché de ce que né [n'ait] pu vous témoigner la mitié que a pour votre personne. Au surplus votre amy ce fie de vous, fiez-vous de luy. Or le Dieu de paix que a ramené de mors le grand pasteur de brebis soit avec nous. Ament. »

Durand.

Abrie, Janot et Cordesse descendirent vers la plaine, sans doute pour y trouver Claris⁽²⁾. Le 26 août, ils furent pris à Milhaud-lez-Nîmes. On trouva sur eux des livres, des sermons manuscrits, le récit d'une vision, qui est sans doute de Mazel lui-même, et une copie du manifeste lancé par Mazel dans le Vivarais. Tous les trois furent pendus à Montpellier, le 29 août. Corteiz apprit par le passementier Plantier de Nîmes, arrêté avec eux à Milhaud, que Cordesse, ébranlé par la sentence de mort, avait été relevé par le courage de Janot et que tous trois étaient morts dans la même « joie » que le prosélyte⁽³⁾.

Abraham Mazel avait été blessé en Vivarais dans le dernier combat du 19 juillet, qui avait anéanti sa petite troupe, et on avait annoncé

(1) Ce petit papier fut retrouvé sur le corps de Mathieu Mazel, tué en 1710. (Archives de l'Hérault, C. 190, dossier de l'assemblée de Milherines.) La dernière lettre de la signature est ornée d'un trait de paraphe qui pourrait être un p, initiale du mot pasteur. — (2) Ce dernier préside vers Boisseron près Sommières, le 22 août, une assemblée où l'on fait soixante-cinq prisonniers ; neuf seront envoyés aux galères et parmi eux un inspiré, Pascal Delon, dont les crises surprendront fort ses compagnons de la chiourme. — (3) B, p. 15. — H, p. 447. Le dossier est aux Archives de l'Hérault, C. 189.

sa mort. Il alla se soigner dans un bois, où son lieutenant Billard fut tué. Après un mois au moins de repos, il descendit aux Cévennes avec le soldat Buis dit Saint-Julien, que nous avons vu à Lausanne, et un autre jeune homme du Vivarais, Jean Rouvière, surnommé d'abord Coulas, puis Crote, qui devait prendre plus tard sa part dans la restauration des Eglises⁽¹⁾. Il s'aboucha aussitôt avec Claris, entre Alès et Anduze.

Abraham, malgré son échec en Vivarais, était résolu à soulever les Cévennes. Dans les deux rédactions de ses *Mémoires*, Corteiz rapporte nettement qu'il s'est opposé alors à un projet qui lui paraissait, à son dire, non seulement prématuré, mais chimérique⁽²⁾. Abraham et Claris, assurés de la victoire par leurs révélations, « faisaient tous leurs efforts pour persuader les protestants que les puissances étrangères leur donneraient du secours ». On penserait donc que Corteiz n'a pas cru à cette aide possible. Malheureusement il subsiste dans les papiers d'Arzeliers des pièces qui nous le montrent sous un tout autre jour. Quand elles tombèrent sous les yeux d'Antoine Court, en 1734, celui-ci témoigna de la surprise à son ancien compagnon. La réponse de Corteiz fut manifestement embarrassée⁽³⁾. « Vous me demandez si environ 1710, 1711, je n'ai rien écrit à MM. le marquis d'Arzeliers, La Valette (Atgier) et Roussel pour faire revivre le désordre des Camisards. Je sais bien que j'ai écrit en ce temps-là à M. La Valette, mais je ne me souviens plus de ce que je lui écrivis. » « D'ailleurs », dit-il plus loin, « vous pouvez savoir par le long temps que nous avons passé ensemble si vous m'avez jamais trouvé disposé à faire prendre aux Réformés les armes. »

C'est fort bien. Cependant Corteiz n'ose pas tout nier. Revenant sur son passé, par-dessus toute l'activité pacifique qu'il a menée en effet au Désert de 1713 à 1733, le voici ressaisi par une certaine ardeur guerrière qu'il avait oubliée : « ...mais », continue-t-il dans son langage incorrect, « j'ai toujours été dans la pensée qu'à moins qu'un [d'un] prince de la Cour comme autrefois le Duc de Rohan, ou un sage et prudent général de Hollande ou d'Angleterre, accompagné d'une puissante armée pour se mettre à la tête des Réformés de France, c'est une folie aux Réformés de France de prendre les armes dans l'espérance de rétablir la religion ». A la fin de la lettre, il va

(1) Sur Jean Rouvière, voir l'étude que nous lui avons consacrée dans le volume : *Trois obstinés religieux*, Musée du Désert, 1930. — (2) *B*, p. 25-27. — *H*, p. 451-453. — (3) Papiers Court, n° 1, vol. IX, fol. 985. Lettre du 18 mars 1734, écrite de Zurich.

plus loin dans les aveux : « A la vérité j'aurais été bien aise que ce généreux général Marlborough fût passé en Languedoc avec une armée suffisante pour procurer aux Réformés de France la liberté de conscience et je n'ai pas désisté de cette pensée. Tout vieux, faible que je suis, je ferais un puissant effort pour aller visiter nos frères si j'apprenais cette charmante nouvelle ». Soulignons le mot visiter : Corteiz ne dit pas qu'il prendrait lui-même les armes, mais qu'il irait soutenir les combattants par sa prédication. Il n'en reste pas moins que nous avons ici sa confession. En 1709 et 1710, il a attendu lui aussi la venue de la flotte anglaise sur les côtes de Languedoc.

Cependant, entre le début et la fin de sa lettre et comme preuve de l'esprit paisible qui l'aurait animé alors, Corteiz raconte à Court un fait qu'il a déjà rapporté dans sa première relation et qu'il répètera dans la seconde. Nous n'en contestons pas la réalité, mais nous n'en tirerons pas les conclusions que voudrait Corteiz ⁽¹⁾.

Le prédicateur a été douloureusement affecté par l'affaire avortée en Vivarais. Elle avait éclaté sans préparation. En septembre, Abraham et Claris sont à la Coste (Généralgarnies) et envoient chercher Corteiz, qui est à Camlausis (Saint-Jean du Gard). Ils lui communiquent leur projet de soulever le Languedoc « sans généraux ni troupes du pays étranger ». Corteiz, nouveau venu dans le pays, n'ose pas heurter de front les deux chefs qui y sont si considérés et qui se tiennent pour soumis à leurs propres « révélations ». Il prie donc deux protestants, Soulier, de la Rode (Généralgarnies) et Pierre Bastide, de la Fabrègue (Saint-Sébastien), de le soutenir « pour gagner temps » : les mois de la « campagne », leur dit-il, sont finis pour les armées, on est à l'entrée de l'hiver, on se trouve sans armes ni munitions ; qu'on attende l'arrivée du beau temps ! Abraham et Claris se rendent aux instances de leurs amis. Une quinzaine de jeunes gens délibérés, que Claris avait amassés à Boisset près d'Anduze, sont renvoyés. « Le printemps venu », ajoute Corteiz dans ses relations, « Abraham fut tué et Claris pris ». Non, l'événement eut lieu plus tard, et puisque Corteiz a cru devoir taire délibérément ce qu'il écrivit alors, recourons aux papiers d'Arzeliers et aux indications concordantes que nous fournissent plusieurs dossiers judiciaires de l'intendance de Languedoc ⁽²⁾.

Au début d'août, d'Arzeliers a été chargé d'annoncer en Languedoc

(1) Dans ce qui suit nous utilisons la lettre de 1734 en même temps que les deux relations des *Mémoires*. — (2) Papiers Court, n° 31 et Archives de l'Hérault, C. 189, C. 190, dossiers des divers prédicants arrêtés ou des assemblées surprises en 1709 et 1710.

que les Alliés, entrés en Savoie, vont sérieusement soutenir une dernière révolte. La difficulté est de faire parvenir de l'argent aux Cévennes ou dans le Vivarais, qu'on croit toujours en effervescence. A Genève, c'est avec La Valette, qui a remplacé Flotard, que les Cévenols correspondent. Le 16 octobre, La Valette verse 155 livres à un Villeméjeanne de Genève, qui les passe à son frère habitant au Vigan. En novembre, les compagnons sont réunis à une demi-lieue d'Uzès, où Salomonet prêche. C'est alors qu'est acquitté, le 10 novembre, « au désert en Cévennes », un reçu de 500 livres « argent courant à Genève ». Ont signé Abraham, P. Courtès — qui donne ici son vrai nom — Salomon Sabatier (Salomonet) et avec eux Poumaret (Poumaret), dont nous ne savons qui il est, et Janot. En ce dernier nous reconnaissons non le prédicant Lafon, qui est mort, mais l'« inspiré » qui signera de ce même nom, Janot V., une lettre du 7 avril 1719, dont copie sera envoyée à Court ; c'est le Jean Vesson, que Corteiz plus tard devra poursuivre âprement comme rebelle à « l'ordre »⁽¹⁾.

Le 1^{er} janvier 1710, Abraham, Durand (Corteiz), Mathieu Mazel et Vidalet, qui suit Mazel comme « accompagnateur », tiennent un culte dans une « claie » près du Castandel (Saint-Germain de Calberte) dans les Hautes-Cévennes⁽²⁾. Le 4 janvier, « du désert », Abraham, Janot (Vesson), Poumaret et Courtès écrivent à La Valette une lettre en apparence indifférente, dans les interlignes de laquelle le vrai message a été tracé à l'encre sympathique. Leur santé est bonne ; ils ont fait beaucoup d'assemblées dans les Cévennes sans aucun trouble ; ils ont eu par Villeméjeanne du Vigan l'argent qui leur était destiné et ils ont reçu d'une dame Gaussent en Cévennes 550 livres « en argent ou en marchandises », qu'ils prient de compter à son fils qui habite Genève. Mais nous voyons maintenant à quoi est employée une partie du numéraire : « Vous saurez que la jeunesse ne peut pas être mieux disposée qu'elle est, soit dans le Bas-Languedoc, Cévennes, Vivarais, Saintonge (!) et même les papistes. Ainsi il ne s'agit que de nous envoyer de l'argent, car avec d'argent il ne nous

(1) Papiers Court, n° 1, vol. II, fol. 67. Vesson ou Besson, trente et un ans, originaire du Pouget (Cros), qui a été soldat d'abord, est revenu à Cros comme tonnelier et s'y est marié en 1701. On dira de lui « qu'il a appris de lui-même à lire et à écrire ». — (2) Une claie est un très petit bâtiment qui sert uniquement à sécher les châtaignes. — Jean Vidal, de La Gardelle (Le Malzieu, Lozère), catholique d'origine, venu comme berger chez les Mercoiret de La Grand Borie et de Bussas (près Soudorgues), devint protestant et suivit Janot (Lafon) et Mathieu Mazel. Corteiz connaîtra les Mercoiret de La Grand Borie et épousera à Zurich, en secondes noces, une fille de la maison.

manquera ni armes ni munitions... Claris est dans le [Bas] Languedoc qui travaille pour avoir de m[unitions]. Nous nous devons [assembler] dans peu, où nous vous écrirons amplement... Nous adressons nos vœux et nos prières au Seigneur, qu'il veuille délivrer son Eglise ».

Le 24 février 1710, « Courtès » signe seul une autre lettre à l'encre sympathique, qui est signée en clair Pierre Roussel et adressée à « Jacques Roussel à Genève ». Voilà le Roussel dont Court parlera à Corteiz en 1734. Peut-être est-ce Atgier-La Valette. « Il faut que vous écriviez que vous êtes Jacques Bastide, réfugié à Genève, faiseur de bas, et que vous m'envoyez l'argent à votre frère Pierre Bastide de la Fabrègue, paroisse de Saint-Sébastien. C'est ainsi que le sieur Ostallier, marchand à Anduze, a donné avis au sieur Pierre Bastide, ne sachant rien de nos affaires⁽¹⁾. Vous donnerez donc l'argent à M. Jean Teissier d'Anduze (réfugié à Genève), qui a correspondance avec M. Ostallier... » Plus loin, un mot sur lequel nous reviendrons : « Servez-vous de l'adresse d'Ardaillers, paroisse de Valleraugue et de celle d'Alais ». Corteiz a déjà écrit douze jours auparavant une lettre que nous n'avons plus ; il en a reçu une, « dont il fait savoir tout le contenu à Claris ». « Je ne sais », ajoute-t-il, « s'il vous a écrit. Je suis à présent seul, mais j'ai envoyé à tous pour nous assembler, pour écrire tous d'une fois, selon votre lettre. Nous nous sommes séparés, afin de fortifier toujours ceux qui nous ont promis de prendre les armes. Je suis été à Millau en Rouergue avec Abraham. Le monde y est porté de bonne volonté pour notre entreprise, parce que la grande oppression où le monde est réduit fait qu'ils ne garderont plus de mesure. Envoyez-nous comme les préparatifs de la campagne s'annoncent de la part de nos Alliés. Que le Seigneur veuille faire triompher leurs armes. »

Le 27 février, Pierre Corteiz, Salomon (Salomonet), Arnaudet (Arnaud), « au désert », reçoivent 234 livres de Pierre Merles, sûrement un émissaire venu de Genève (peut-être Buis Saint-Julien).

Le 28 février, à Genève, Charles de Falgueroles, gentilhomme du Languedoc, reçoit de M. d'Arzeliers cinq louis d'or, « à compte des fournitures et déboursés en port de lettres pour correspondance entretenue par son ordre avec les principaux chefs des Cévennes ». Falgueroles a travaillé conjointement avec Atgier-La Valette. Ce dernier en effet avait besoin d'un aide, car à cette date il avait été mis en prison sur les instances du résident de France. Le résident

(1) Malgré l'ambiguïté de la phrase, ceci se rapporte à Ostallier et non à Pierre Bastide. Nous avons vu ce dernier en relation avec Corteiz.

se plaignit d'ailleurs qu'on lui laissât la liberté d'agir au dehors.

Quelques semaines plus tard (17 avril), Salomonet était arrêté à Alès, dans une maison du faubourg du Pont-Vieux, alors qu'il devait tenir une grande assemblée le lendemain. On saisit son psautier, ses papiers religieux, ses deux pistolets chargés. Il reconnut que l'intendant Bâville, en lui permettant de sortir de France en 1708, l'avait averti que s'il revenait il serait rompu ou brûlé. Il ne fut condamné cependant qu'à la pendaison. L'exécution eut lieu à Montpellier le 29 avril⁽¹⁾. Corteiz sut que, dans le fort d'Alès, des dames avaient demandé au gouverneur à voir le prédicant, puis à l'entendre prêcher. Le gouverneur s'étant prêté à la requête, Salomonet, après une prière, récita un sermon sur Esaïe LIX, 1-2, dont il n'était sans doute pas l'auteur et que Corteiz déclare lui avoir entendu prononcer dans une assemblée au Désert. Voyant des larmes dans les yeux des dames, le gouverneur imposa silence au prisonnier et les auditrices dont quelques-unes étaient de « nouvelles converties » déclarèrent au malheureux qu'elles donneraient volontiers un verre de leur sang pour sa délivrance. « Chose horrible », dit Corteiz, « de faire mourir un jeune garçon (27 à 28 ans), dont tout le crime est d'avoir prié Dieu et exhorté ses frères à le prier, à se retirer du vice et à s'appliquer aux œuvres de piété. »⁽²⁾ Les juges, il est vrai, lui reprochaient davantage : ils l'accusaient d'avoir pris part à des meurtres isolés commis par les derniers Camisards, après 1705. On interrogea Salomonet sur Claris, sur Abraham, sur Arnaud, sur Crote dit Coulas (Jean Rouvière) et ce fut lui-même qui déclara qu'il était entré de Genève avec « un nommé Durand, nouveau converti du Poitou », affirmant d'ailleurs ne pas l'avoir revu depuis leur arrivée aux Cévennes.

Le 1^{er} avril, « Pierre Merles » était reparti brusquement pour Genève, afin de savoir s'il était vrai, comme la nouvelle en courait, que M. d'Arzeliers fût mort. L'ambassadeur en effet avait fermé les yeux le 24 mars. Sa veuve, le 9 avril, compta à l'émissaire 6 louis d'or, « pour reste d'un voyage fait pour M. d'Arzeliers »⁽³⁾.

Le plan des Alliés était de faire passer une armée en Dauphiné, pour qu'un mouvement insurrectionnel de la province, appuyé par

(1) Dossier C. 190. Bâville écrivit en Cour : « Il est mort avec une brutalité et une férocité extraordinaires, comme font presque tous ces gens-là ». Une femme d'Alès, Jacqueline Pansier (veuve Rouquier) fut à cette occasion bannie du royaume, mais demeura deux ans au moins dans la citadelle de Montpellier. — (2) B, p. 16. — H, p. 447. — (3) C. 190. Dossier Saint-Julien. La veuve fut autorisée à verser contre reçus l'argent dont disposait son mari.

une flotte anglo-hollandaise, se propageât jusque vers Nîmes et les Cévennes. De Genève, Vulson de Vilette pressait les choses, informant l'Angleterre (16 juin) que La Valette, toujours emprisonné, communiquait encore avec le Languedoc et qu'il savait une voie sûre pour y envoyer de l'argent.

Claris et « Pierre Durand » avaient reçu des lettres que nous n'avons plus (25 mars, 25 juin et 30 juin), qui leur demandaient des précisions d'ordre militaire. Ils n'y répondirent que le 16 juillet⁽¹⁾. Ils débutent par des assurances de respect, de gratitude à l'égard de l'Angleterre et de la Hollande. « Tout le monde est porté d'un grand zèle et soupirent ardemment après un heureux rétablissement. Tant les galériens qu'autres qui font profession de l'Evangile ne cessent de prier Dieu... pour la prospérité de leurs armes, et nous qui sommes au désert ne nous laissons jamais pour cet effet et le prions sans cesse... que tout réussisse au salut de leurs armes, au bien de l'Eglise et à la prospérité de leurs royaumes. » Il y a des garnisons partout, car « ils craignent un nouveau soulèvement, sachant que nous sommes quelques-uns au désert ». Mais les garnisons sont petites : en tout deux mille hommes à peu près. « Le monde est prêt. Il y a même quelques gentilshommes qui nous ont assuré qu'ils se mettront à la tête pourvu qu'ils voient un petit secours par une descente. » Mais on redoute que l'armée qui est au camp des Sablons (en Provence ?) ne se glisse vers les Cévennes. « A l'égard de l'argent, il serait facile de nous le faire tenir par le moyen de quelque marchand de Genève, qui ait des relations avec quelque marchand d'Uzès. »

La lettre fut apportée d'Uzès à La Valette par Saint-Julien, « envoyé exprès » par Claris et Abraham. La Valette le renvoya aux Cévennes. Dès le 1^{er} août, Saint-Julien, revenant par son Vivarais natal, était à Gluyras chez un bourgeois, Jean-Jacques Chambon, qui était déjà en relations avec lui⁽²⁾. Le jour même où Saint-Julien lui arriva,

(1) Papiers Court, n° 31, fol. 176. A l'encre sympathique, dans les interlignes d'une autre. La copie en fut envoyée en Angleterre. Elle était partie d'Uzès. Dedieu a publié, p. 151, cette copie retrouvée à Londres. — (2) Chambon avait quarante-huit ans, il avait servi dans l'armée. Il habitait au Chambon (Gluyras). Après la Révocation, ayant abjuré, il avait été conduit hors de France par son père avec quatre de ses frères. Le père étant mort à Genève, Chambon rentra au Vivarais, se donnant pour catholique. Il laissait sa femme à Berne, très fâchée de son retour. En 1710, ses quatre frères étaient encore en exil ; l'un d'eux était étudiant en théologie à Berne. Chambon avait donné son aide, secrètement, aux mouvements du Vivarais en 1709 (C. 190, dossier Chambon, dossier Saint-Julien). Il est le « gentilhomme » du Vivarais dont parle Dedieu, p. 153.

Chambon avait reçu du Bas-Languedoc une nouvelle heureuse. On lui apprenait que la flotte alliée avait débarqué et pris le port de Cette. Saint-Julien repartit aussitôt pour le bas-pays, tandis que Chambon, le 2 août, annonçait à Genève la consternation des catholiques et leurs alarmes⁽¹⁾. « Ils nous menacent de nous passer au fil de l'épée à la moindre chose qu'ils aperçoivent que nous levons le masque, mais nous ne craignons pas leurs menaces, parce que nous sommes appuyés sur Celui qui tient les cœurs des rois dans sa main. » Chambon espère qu'on trouvera mille hommes en Vivarais : « Il ne nous manque que des armes. Dieu veuille nous donner surtout celles de la foi, qui sont les principales, et en attendant d'autres armes terriennes, une partie seront armés de faux ». Il se trouvera encore quelques fusils et pistolets. Chambon demande « un peu de l'argent que MM. les Alliés veulent bien nous donner » et parle de 40 livres qu'on pourrait lui faire passer par celui de ses frères qui étudie la théologie à Berne.

Le 9 août, nouvelle lettre⁽²⁾ de Claris et Pierre Durand, où se montrent les mêmes illusions naïves et la même espérance indéfectible. Ils ont été prévenus par Genève que les Alliés étaient prêts enfin à les secourir et le peuple en a ressenti « un sensible plaisir ». On trouvera sans difficulté un passage au Rhône en cas que les armées des Alliés puissent en approcher. Mais un double malheur est survenu, qui est rapporté sans phrases : « Une assemblée a été surprise à Milherines proche Saumane ; les soldats tuèrent le prédicant et ont fait quelques prisonniers ». Le prédicant était Mathieu Mazel. Surpris la nuit du 13 au 14 juillet dans une « claie », il s'était défendu d'un coup de pistolet, blessant deux hommes, et la troupe avait fait main-basse sur les assistants enfermés. Un homme et deux femmes avaient été tués. On arrêta vingt femmes avec deux hommes, dont Vidalet, « le valet » du prédicant⁽³⁾. Les deux hommes furent pendus à Montpellier, le 24 juillet, le jour même où la flotte ennemie de vingt-six vaisseaux apparaissait en vue de la ville. Le débarquement se fit à Cette et à Agde. Mais en six jours les deux ports furent repris. Un officier prisonnier déclara « qu'on leur avait annoncé que tout le pays se soulèverait pour eux ». Claris et Durand mentionnent l'échec : « La descente de Cette nous avait donné bien de la joie, nous étions en état de les aller joindre, mais ils se sont retirés ». On ne se trompe pas avec

(1) Papiers Court, n° 31, fol. 482, à l'encre sympathique. — (2) Papiers Court, n° 31, fol. 486, à l'encre sympathique. Lettre partie d'Uzès. La copie passa en Angleterre. (Voir DEDIEU, p. 152.) — (3) Dossier de l'assemblée, C. 190. Voir B, p. 17-18. — H, p. 448.

plus de simplicité. Ils ajoutent : « Le peuple est toujours dans le même courage pour secouer le joug insupportable de la tyrannie ». Mais depuis l'affaire de Cette les protestants sont « mieux guettés ». Abraham demeure dans les Cévennes. On lui enverra un exprès, pour qu'il descende ou qu'il dise « ce que nous devons faire avec les Cévennes ».

Vulson de Villette envoyait à La Haye la copie des lettres qui lui venaient du Midi. Son attention se portait surtout sur le Dauphiné où le duc de Savoie devait entrer, mais il n'oubliait pas le Languedoc. Saint-Julien avait apporté aux chefs, le 4 août, 900 livres ⁽¹⁾. Ils reçurent 300 livres peu après. M. de Villette leur en fit verser 600 de plus, soit par Saint-Julien qui aurait fait un nouveau voyage, soit plutôt par le moyen du marchand Coste d'Uzès, qui s'était mis à leur disposition ⁽²⁾. Le 31, Claris les avait touchées ; il écrit d'Uzès ⁽³⁾ : « Nous attendons avec impatience la descente de son Altesse Royale [le duc de Savoie] dans le Dauphiné. Il y a dans le Languedoc deux mille hommes qui n'attendent que le secours pour se mettre en campagne. Je puis même vous assurer que presque tout le peuple est porté de bonne volonté. On fait payer la capitation pour six années d'avance et cela met le peuple au désespoir ». Le reçu de 600 livres qui accompagnait la missive est signé Claris et A. M. Ces deux dernières lettres sont la signature d'Abraham Mazel, qui a consenti à descendre des Cévennes vers Uzès pour se concerter avec Claris, alors que cependant depuis quelque temps il refuse d'entrer dans une maison ou dans une ville. Et Claris écrit : « Je vous remercie de m'avoir dit que j'étais le maître de l'argent. Le frère Abraham en sera maître comme moi ».

Les 600 livres reçues en dernier lieu étaient destinées au Vivarais. Claris envoya aussitôt (1^{er} septembre) Saint-Julien à Gluyras, pour prier Chambon de venir retirer la somme, et du même coup se concerter avec les chefs du Bas-Languedoc. Chambon s'excusa quelques jours plus tard auprès de Coste ; une fluxion sur l'œil gauche l'empêchait de voyager ; il devait renoncer au plaisir d'aller le voir ainsi que les fidèles et surtout le frère Abraham, qu'il avait connu en 1709 au Vivarais. Il demandait que les 600 livres lui fussent apportées par Saint-Julien jusqu'à Vallon, où il les ferait prendre ⁽⁴⁾. Quinze jours

(1) Le reçu, signé de Claris et Pierre Durand, accompagnait la lettre du 9 août. —

(2) Papiers Court, n° 31, fol. 490. Lettre du 29 août, de Vulson à Clignet, reproduite dans Court, *Histoire des troubles...*, t. III, p. 392. — (3) Papiers Court, n° 31, fol. 492. A l'encre sympathique. — (4) La lettre est au dossier Claris et Coste, C. 190, tout entière à l'encre sympathique. Elle est signée « Ricome », pseudonyme de Chambon, et fut trouvée sur le corps de Coste, tué en octobre.

plus tard, Saint-Julien revenait du Vivarais. Il trouva Claris aux portes d'Uzès, dans une petite maison qui avait été mise à la disposition des prédicateurs par un marchand de la ville, Armand Saussines⁽¹⁾. Claris partit à la recherche d'Abraham et le ramena trois jours après dans une autre métairie, à deux portées de fusil au delà d'Uzès, le Mas de Couteau, qui appartenait au marchand Coste. Saint-Julien fut interrogé sur les dispositions du Vivarais. Corteiz, que nous avons perdu de vue depuis quelque temps, reparaît ici. Il était sans doute redescendu des Cévennes avec Abraham. C'est lui le Durand que Saussines dit avoir entendu prêcher à cette date, à deux pas d'Uzès, « dans la bergerie du sieur Barjeton entre Malaigue et Arpaillargues ». Les prédicants ensuite se dispersent. Vers le 26, Claris compte à Saint-Julien 30 louis d'or (les 600 livres), qu'il le charge de porter à Chambon, puisque celui-ci ne vient pas les chercher, et il y ajoute 30 livres « pour le voyage » qui mènera à nouveau Saint-Julien jusqu'à Genève.

A peine le messenger était-il parti que les prédicants recevaient de mauvaises nouvelles. On n'avait rien à attendre des Alliés pour 1710 : le duc de Savoie, renonçant à envahir la Savoie, était rentré en Piémont, de plus, un traître avait dévoilé tout le plan formé en Dauphiné⁽²⁾. En répondant à cette triste lettre du 17 septembre, Claris, le 30, s'étonne sans doute⁽³⁾ : « Les troupes de son Altesse royale sont incapables de rien faire pour nous dans cette campagne ! » Mais il se déclare cependant prêt à agir. « Nous ne croyons pas de rester longtemps à lever le masque, ayant été avertis par plusieurs fois de nous tenir prêts. » Avertis, comment ? Par des « inspirations » évidemment. Chambon l'explique nettement, en écrivant le même jour à Coste pour lui dire que Saint-Julien lui a remis les 600 livres⁽⁴⁾. Il parle de son activité, « mais », dit-il, « j'appréhende que je ne sois court [c'est-à-dire devancé par les événements], parce que les révélations nous avertissent toujours de travailler en diligence ». Le même jour encore, mandant à Genève que les 600 livres avaient été dépensées par avance en achats d'armes et de munitions, il ajoute : « Nous som-

(1) Interrogatoire de Saussines, dossier Saint-Julien, C. 190. — (2) DEDIEU, p. 154. — (3) Papiers Court, n° 31, fol. 496. La lettre fut envoyée en copie à Londres (publiée par Dedieu, p. 155). Elle était partie du Vigan. — (4) Dossier Claris et Coste, C. 190. A l'encre sympathique. Saint-Julien (*ibid.* dans son dossier) déclare qu'il a remis les 600 livres à Chambon, en présence notamment de Brunel dit Chabrières, de Saint-Julien le Roux, qui deviendra prédicateur, s'il ne l'est déjà, et sera le premier guide d'Antoine Court en 1713 dans le Vivarais.

mes avertis par l'Esprit de Dieu de nous préparer à prendre les armes, nonobstant qu'Il nous [dise] que nous ne devons pas attendre du secours [des hommes], mais celui de Dieu. Dieu prend cette raison, pour être prêts lorsque Dieu le commandera »⁽¹⁾. Aux Cévennes comme en Vivarais, ce sont donc les inspirés qui commandent toutes choses.

Le message que Claris envoya à Genève, le 30 septembre, est signé : Claris et Abraham. Abraham y prend lui-même la parole après son compagnon : « Monsieur Abraham vous dira — pour réponse à ce que vous marquez dans vos lettres qu'il serait nécessaire que je me signe dans celles que le frère Clary [Claris] vous écrit — : je le souhaiterais, mais la chose est impossible, étant obligé la plupart du temps de rester dans un endroit et le frère Clary d'être dans un autre ». Il répète qu'il a été à Millau en Rouergue, à Meyrueis et aux environs et qu'« ils sont tous de bonne volonté, prêts à se mettre en campagne au premier ordre qu'ils recevront ». Claris avait écrit au début : « Il y a deux mille hommes prêts, je vous le redis, et peut-être davantage ».

Pendant que Mazel remuait les Hautes-Cévennes, Claris avait agi dans la Vaunage, où il pensait trouver sept à huit cents hommes. Au signal donné, qui devait être prochain, on commencerait par égorger les gens qui gardaient les postes, afin de se saisir des fusils avant que les troupes fussent alertées, et on tuerait en particulier le nommé Valescure (d'Uzès ?), contre lequel on nourrissait une haine spéciale. Le renseignement fut fourni au procès de Claris par Saussines, en qui Claris et Coste avaient une pleine confiance et qui allait les livrer. Il prétend, devant le juge, qu'il a ignoré longtemps les projets guerriers d'Abraham et de Claris, qu'il a voulu d'abord « en retarder l'effet » et qu'enfin, épouvanté par les dernières confidences qui lui ont été faites, il a résolu de faire prendre les rebelles. Nous ne pouvons croire qu'il ait joué double jeu pendant des mois et il nous paraît probable que c'est l'échec du plan des Alliés en septembre qui, en lui révélant la folie des suprêmes intentions du prophète Claris, l'a poussé à trahir celui-ci pour sauver sa propre vie. A l'en croire, ce serait lui qui, au début d'octobre, poussa Claris à faire redescendre encore Abraham au Mas de Couteau. Mais ici la vérité est autre. Une lettre de Genève, du 7 octobre, répondant à celle du 30 septembre, était parvenue à

(1) Papiers Court, n° 31, fol. 500. La lettre, à l'encre sympathique, est signée Ricome.

Uzès vers le 13⁽¹⁾. Les « très chers frères » du correspondant (qui était La Valette, encore en prison) étaient informés que l'Angleterre avait enfin désigné comme résident à Genève, pour succéder à d'Arzeliers, M. d'Ayrolle, originaire de Saint-Etienne en Cévennes, qui avait été secrétaire de la reine⁽²⁾. La Valette notait avec satisfaction : « Il paraîtra aussi bien que le Résident de France, ayant les armes de ses maîtres sur sa porte, ce que l'autre [M. d'Arzeliers] n'avait pas ». La Valette demandait que ses amis lui fissent envoyer « une certaine quantité de truffes pour en faire un présent audit homme quand il arrivera, car l'affaire dépendra beaucoup de lui pour ce qui regarde les secours d'argent ». A côté de ce détail, une phrase était plus importante : « Il faudra qu'Abraham vienne jusqu'ici pour prendre les mesures justes ». C'est cette proposition qui a nécessité l'entrevue de Claris avec Abraham, comme le prouve un mot de Claris à son procès : il déclara qu'Abraham, sollicité de passer à Genève, aurait voulu l'emmener et qu'il avait refusé.

Le 14 octobre, les deux hommes, Claris et Abraham, avec Coste, étaient au Mas de Couteau, quand une compagnie de soldats que Saussines avait avertie entoura la maison. Cernés dans un grenier à foin, ils firent une ouverture au toit. Abraham se défendit d'un coup de pistolet et fut tué avec Coste. Claris, blessé au bras, fut pris. Les têtes d'Abraham et de Coste furent portées à Montpellier ; celle d'Abraham fut reconnue par l'ancien chef Joanny, alors prisonnier dans la citadelle. Le procès fut fait à la mémoire des deux morts et leurs têtes portées, l'une à Vernoux en Vivarais, l'autre à Uzès, pour être brûlées par le bourreau après trois jours d'exposition sur un poteau.

Claris fut conduit à Alès, puis à Montpellier, longuement interrogé, enfin condamné, le 25 octobre, à être rompu vif après avoir subi la question⁽³⁾. Bâville écrivit en Cour : « Il est mort avec une grande fermeté ». Il ne voyait en lui qu'un Camisard qui ne s'était jamais rendu et un rebelle. Claris nia formellement avoir voulu soulever la province, il affirma avoir censuré Abraham, qui avait fait répandre mal à propos tant de sang dans le Vivarais, en lui disant « qu'il en répondrait devant Dieu ». Il déclara ne pas savoir que l'Angleterre

(1) Dossier Chambon, C. 190. A l'encre sympathique, saisie sur Coste. —

(2) D'Ayrolle avait séjourné à La Haye et, dès 1706, s'était occupé des projets des Alliés relatifs à leur entrée en France (DEDIEU, p. 139-140). — (3) C. 190. Le dossier a été publié presque en entier par FROSTÉRUS, *Les insurgés protestants sous Louis XIV*, Paris, 1868.

ou la Savoie eussent envoyé ou renvoyé personne en France, mais il avoua sans effort qu'il avait convoqué des assemblées ; il parla d'une Bible qu'Abraham lui avait donnée et de la résolution qu'ils avaient prise ensemble « d'être sages, chastes et de bien prier Dieu ». A ses propres yeux, et quelles qu'aient été ses menées guerrières, il ne voulait être qu'un prédicateur.

Les papiers trouvés sur Claris n'étaient que des pièces pieuses ou des « visions »⁽¹⁾. Mais sur le corps de Coste on avait saisi des lettres. Nous les avons citées ou résumées ; elles s'ajustent exactement avec les lettres des Papiers Court. Une dernière cependant attirera notre attention. On y lisait le nom de « Pierre Corteiz, du lieu de Noujaret près de Vialas », comme faisant ou pouvant faire les fonctions de « ministre ». Dans le dernier interrogatoire que Claris subit, la sentence entendue et avant d'être présenté à la torture⁽²⁾, on lui demanda s'il connaissait Corteiz : « Il dit avec serment qu'il ne le connaît pas et qu'il n'est point de ce pays-là, qu'il n'y a dans ce pays que Durand qui fasse fonction de ministre, qu'il le connaît pour un brave garçon ». Claris déjà avait mentionné deux fois « le nommé Durand, rentré dans le royaume avec Salomonet », ajoutant qu'il ne savait d'où il était. La seconde fois⁽³⁾, il dit avoir assisté à des assemblées de Durand, près du bois de Monteils. « Je l'ai censuré », affirme-t-il, « parce qu'ayant reçu 100 livres du pays étranger, il ne m'en a pas fait part. Durand m'a répondu : « C'est mon frère qui me les a envoyés, ce n'est pas votre affaire si j'ai de l'argent ou non », et nous nous sommes séparés mal satisfaits. » Claris aurait donc pu garder rancune à ce Durand. Il faut lui savoir gré de ne pas l'avoir désigné clairement et de l'avoir donné avant de mourir comme « un brave garçon »⁽⁴⁾.

Pour Bâville et les juges, Corteiz restait donc Durand. Mais son vrai nom figurait dans le dossier, écrit sur la lettre dont nous venons de parler. Partie de Lausanne le 16 septembre, elle était destinée évidemment à Corteiz et adressée à Coste, sur le corps de qui elle avait été trouvée⁽⁵⁾. Elle est signée : « Dô... ». Le juge demanda à

(1) Publiés par Frosterus. — (2) Il ne la subit pas, en raison de la faiblesse où le laissait sa blessure. — (3) Second interrogatoire du 23 octobre, non publié par Frosterus. — (4) Il est fort possible d'ailleurs qu'il ait ignoré réellement qu'il se nommait Corteiz, car, si sur les lettres que nous avons citées la signature « Corteis » figure à côté de celle d'Abraham, on ne lit jamais que la signature Durand à côté de celle de Claris. — (5) Le papier avait été en partie déchiré par Coste, pour qu'on ne pût lire ni son nom ni celui de la personne à qui il devait le remettre.

Chambon, à qui il la présenta lors du procès de celui-ci, croyant qu'elle se rapportait à lui, « s'il n'avait commerce dans les pays étrangers avec Donadilhe ? » Donadilhe devait donc avoir été un Camisard assez connu, pour qu'on ait deviné son nom derrière les deux lettres⁽¹⁾. Nous l'avons rencontré à Lausanne, pensionné et souffrant d'une blessure. Comme l'auteur de la missive parle de sa propre infirmité, et que nous savons qu'il était de Castagnols et parent des Corteiz, il n'est pas douteux que nous ayons affaire à celui qu'on a soupçonné. Donadilhe a déjà reçu des lettres de Corteiz et, ce qui est touchant, des charités de lui et aussi de Claris, qui a dû le connaître parmi les Camisards. Il donne à Corteiz des nouvelles de ses frères, réfugiés à Lausanne, et l'instruit des difficultés que rencontre le commerce des lettres avec les Cévennes :

« ...M^{gr} le baillif ne conseille pas à votre frère de venir : ne l'espérez pas chez nous...⁽²⁾ Vous n'écrirez plus à M. Vignes, car il n'a pas voulu lever la dernière lettre que vous lui avez écrit⁽³⁾, ni aussi votre frère Jean. Cette lettre s'en retournait : votre frère Antoine l'ayant su l'est allée lever⁽⁴⁾. C'est pourquoi votre frère Antoine et moi vous prions au nom de Dieu de n'écrire que à Antoine et moi, afin que tout soit bien fait, car nous vous serons fidèles, et pour mon égard vous pouvez compter sur moi comme de vous-même.

Votre frère Antoine vous prie de lui faire tenir quelque argent de la maison de votre père, car il doit d'argent à son frère Jean.

J'ai reçu cette grande charité que j'ai reçue de vos mains, et de cet homme de Dieu Cla. [*sic* : Claris]. Dieu le vous rende dans le ciel. Vous le saluerez de ma part et aussi tous les autres, Abr. [*sic* : Abraham]. Vous m'avez grandement réjoui de me dire que tous vos compagnons de boutique qui travaillaient comme vous sont en bon exemple à [*déchirure*] et de gens de bien. Vous leur direz à tous que je prie Dieu pour eux comme aussi pour vous. Je me

(1) Une lettre d'Antoine Court, du 26 mai 1726 (Papiers Court, n° 7, vol. I, fol. 48) nous apprend que Donadilhe avait baptisé des enfants, et en même temps qu'il avait été un inspiré : « Un jour, par le commandement de Dieu, il attacha les cuisses de Lucrèce [la prophétesse Lucrèce Guigon, dite la Vivaraise, qui était avec les Camisards] et lui ordonna de se délier seule ». Dans son second interrogatoire du 23 octobre, Claris, à qui on demande s'il connaît La Valette, Pourtalès [l'ami des prophètes de Londres], Jean-Jacques [Donadilhe] et Flotard, répond qu'Abraham a connu les trois derniers. Comme nous ne retrouverons plus Donadilhe, disons qu'en 1714 il était à Londres au milieu des « prophètes » de la ville, qu'il revint à Genève, en fut chassé comme inspiré, et fut enfin emprisonné en 1730, en raison de l'immoralité de ses révélations et de ses gestes d'inspiré. On s'expliquerait que Corteiz n'ait nulle part prononcé son nom, bien qu'il ait été, comme on va voir, lié fortement avec lui. (Voir aux *Mémoires de Marion*, p. 218.) — (2) De quel frère s'agit-il ? serait-ce de Jacques, qui n'a que neuf ans et qui est encore à Nojaret ? — (3) Un Hercule Vignes, de Castagnols, est noté comme passé à l'étranger. — (4) C'était alors le destinataire de la lettre qui en payait le port.

recommande à votre bienveillance de vous tous et à votre charité. Ce ne sera pas longtemps avec l'aide de Dieu, car d'abord que je pourrai marcher, je gagnerai bien ma vie. Je n'aurais pas pu lever vos lettres, si vous ne me eussiez envoyé d'argent. Je vous prie de croire que tout ce que je pourrai au monde pour vous faire plaisir, je le ferai, et à tous les autres. Vous n'écrirez pas si souvent, car il y a des espions beaucoup. Faites moi savoir de mes parents et des parents de Verdelhan. Saluez vos parents de ma part. Quand vous m'écrirez la première fois, faites me savoir comme tout va, comme vous débitez votre marchandise et si vous trouvez beaucoup de débite, s'il y a beaucoup de gens comme vous qui ayent cette grâce. Je finis en vous priant de croire que je serai toute ma vie à vous, votre humble et très obéissant serviteur. Dô... »

Sur la page qui suit, on lit de la même main :

« Je vous ai envoyé votre obligation » (le texte, qui portait d'abord : deux obligations, a été corrigé), « je ai gardé l'original. Si quelqu'un n'en doute [en doute], l'original est ici entre les mains de votre frère. Vous ne me demanderez plus d'obligation, car je plus n'ai (*sic*). Il est véritable que quand je serai guéri, je crois de vous n'envoyer [en envoyer] une autre, mais non pas de longtemps, que je ne marche. Vous me direz si vous avez reçu cette obligation du 16 septembre... (*date de la lettre même*) ».

Ces lignes énigmatiques et en outre fort maladroites nous paraissent devoir être comprises comme ceci : Donadilhe a été prié par Corteiz de lui envoyer copie d'une pièce dont il a eu en mains l'original. Si quelqu'un doutait de l'authenticité de la pièce copiée, l'original, passé aux mains du frère de Corteiz, permettrait de le confondre. Mais que Corteiz ne demande pas une nouvelle copie à Donadilhe, puisqu'il n'a plus l'original et que l'impossibilité où il est de marcher l'empêche pour longtemps encore d'aller en faire une reproduction. Mais qu'est donc cette « obligation » ? Si le mot n'est pas volontairement choisi pour dépister une mauvaise curiosité, tout comme les expressions : vos compagnons de boutique et : votre marchandise, qui désignent les prédicateurs et leur message, il peut s'entendre au sens de « titre », de pièce conférant à quelqu'un une charge et nous n'hésitons pas à croire qu'il est question ici de l'attestation, accordée le 13 mars 1705 par les pasteurs de Morges à « Pierre Corteiz de Noujaret », constatant qu'il est suffisamment instruit pour qu'on puisse lui demander d'exercer toutes les fonctions du ministère pastoral. Ce qui a suscité notre explication et ce qui la confirme, c'est que justement la lettre de Donadilhe contient la copie de cet acte, sur les deux premières feuilles, mais à l'encre sympathique. Donadilhe ne

pouvait naturellement pas faire allusion dans son texte en clair à ce que contenaient les deux feuilles, vides en apparence, qui l'accompagnaient. Il s'est contenté de laisser entendre à Corteiz qu'il lui sera impossible de longtemps de lui fournir une autre copie que celle-là, qui est la seconde qu'il lui expédie. Les caractères voilés ont été rendus visibles, sans doute par Coste, qui n'eut pas le temps de remettre le billet à Corteiz avant sa propre mort. C'est là que les juges de Claris ont trouvé le nom de Corteiz qui les intriguait si fort, et c'est là seulement que s'est conservé pour nous la teneur de la pièce que nous avons résumée plus haut, à sa date de 1705.

Peut-être sommes-nous en mesure de comprendre pourquoi Corteiz, pendant l'été et l'automne de 1710, souhaitait posséder dans les Cévennes une copie du document précieux qui lui permettait d'être « ministre » et qu'avec sa prudence ordinaire — surprenante ici — il avait laissé à Lausanne. Un renouveau d'ardeur agitait les protestants, tellement que leurs conducteurs spirituels se sentaient débordés. La lettre de Claris et d'Abraham, du 30 septembre, demande à Genève « un prédicateur de bonne volonté pour venir au pays. Jamais le peuple n'a été porté d'un plus grand zèle pour les assemblées ». La Valette répond le 7 octobre : « Quant au prédicateur, quand je serai dehors [hors de prison], nous y travaillerons ». C'était renvoyer à une espérance bien vague. Si le nombre des ouvriers devait rester le même, ne pouvait-on pas se préoccuper, en revanche, de hausser en dignité leur propre mission ? Aucun des prédicateurs, à notre connaissance, ne distribuait la cène. Il serait étrange que leurs auditeurs n'en eussent pas eu le regret. Corteiz a pu recueillir des vœux ou entendre une requête. Il s'est alors souvenu de l'autorisation qu'il avait reçue cinq ans plus tôt, pour tenter d'en user si le peuple y consentait. Le mot de Donadilhe relatif à des « doutes » à l'égard de cette pièce nous laisse aussi deviner peut-être que des protestants de tradition stricte, las des prophètes et aussi des prédicants qui ne se séparaient pas d'eux, ne voulaient plus ni des uns ni des autres et attendaient de rencontrer un « ministre », pour lui accorder leur confiance. Cette sourde attente d'un « ordre » dans l'Eglise n'aurait pas été étrangère à ce retour de la pensée de Corteiz vers un document « ecclésiastique », qu'il paraissait avoir oublié.

C'est dans la montagne que Corteiz apprit la tragédie du Mas de Couteau. Il en parle peu dans ses *Mémoires*. Il écrit dans sa seconde relation : « Cette nouvelle d'une part m'affligea, mais de l'autre je

regardai cet événement, comme tous les autres, dirigé par la bonne Providence », et il rend un hommage ému à la fermeté de Claris. Dans son premier récit il avait dit, peut-être avec une certaine ironie : « Voilà la fin de ces vaillants guerriers ». Dans ses deux manuscrits d'ailleurs, il n'a rapporté tout ce qui concerne Abraham et Claris que comme un épisode où il n'aurait joué lui-même aucun rôle⁽¹⁾. Nous avons vu que la réalité est autre, si bien que la mort des deux chefs ne changea rien à son attitude.

Les lettres trouvées sur Coste révélèrent aux juges le rôle joué au Vivarais par Chambon⁽²⁾. Le 29 octobre, ce dernier était arrêté dans sa maison de Gluyras, alors que la veille il était allé reconnaître à Vernoux la tête d'Abraham qui y avait été exposée. Six hommes furent pris avec lui. Le prédicant Brunel et Saint-Julien purent s'échapper, emportant la cassette où se trouvaient les papiers relatifs au soulèvement du Vivarais. Le 13 novembre, Chambon fut pendu à Montpellier après avoir subi la question.

Un court billet de Brunel, adressé tardivement à Genève en décembre, annonça imparfaitement la « déplorable affaire » qu'on y savait sans doute déjà, la mort d'Abraham et la « prise » de Coste, l'arrestation de Chambon. « Nous fûmes garantis par signe et par miracle », dit le prédicant, et il ajoute : « nous ne perdons pas courage ». Saint-Julien est descendu au Languedoc pour s'informer, Brunel « va en Vivarais » entendez qu'il se dispose à le parcourir ; il ne renonce donc pas à l'espoir d'une révolte⁽³⁾.

Dans le Midi, les derniers Camisards demeurent pareillement fermes. C'est Pierre Durand maintenant qui tient seul la plume. Depuis la mort d'Abraham et de Claris, il se sent investi d'une lourde responsabilité. Sa lettre du 20 janvier 1711 nous le montre jouissant d'une autorité certaine parmi les prédicateurs qui subsistent, mais ne se reconnaissant pas la taille d'un chef⁽⁴⁾. Il a été dans le Rouergue. « Le peuple y est porté pour un soulèvement, tant papistes que ceux de la Religion, si on leur fournit un secours. » La misère est affreuse partout. Les irréductibles qui « tiennent la campagne » viennent de s'assembler au Bas-Languedoc pour délibérer, et on a décidé d'envoyer Saint-Julien à Genève « pour vous dire de bouche ce qui man-

(1) *B*, p. 20, 27. — *H*, p. 453. — (2) Dossier Chambon, C. 190. — (3) Papiers Court, n° 31, fol. 504. Pas de date, on a écrit « reçue le 5 janvier 1711 ». A l'encre sympathique. — (4) Papiers Court, n° 31, fol. 512. A l'encre sympathique ; partie de Nîmes.

que à cette lettre et pour apprendre la volonté de Nos Seigneurs les Hauts Alliés, afin de nous conduire par leur ordre ». On trouvera en Rouergue assez d'armes pour ceux qui sont disposés à les prendre. « Nous n'avons ici dans le Languedoc que quelque provision de munitions que nos chers martyrs Claris, Abraham et Coste ont faite. Nous avons avec nous Bombonnoux qui est un homme prudent et courageux qui avait toujours été le compagnon de Claris. »⁽¹⁾ Bombonnoux a été brigadier parmi les Camisards de Cavalier, mais ses connaissances militaires sont insuffisantes aux yeux de Corteiz : « Il serait pourtant nécessaire de nous envoyer quelque homme expérimenté et entendu pour commander, cela relèverait le courage de plusieurs. Il n'est pas besoin de vous dire que nous avons besoin d'argent, la chose parle d'elle-même, car en couchant toujours vêtu on se déchire fort ». Il achève par des prières pour la prospérité des armes des Alliés. Leurs succès, comme le zèle du peuple pour s'assembler, « nous font concevoir de grandes espérances. On me chargea hier, en nous séparant, de vous écrire la présente ».

Parmi ces hommes errants, qui s'étaient réunis en nombre « proche de douze », au dire de Corteiz, Bombonnoux était illettré, Jean Rouvière, le compagnon de Mazel, s'il chantait les psaumes et lisait la Bible ou les prières, ne prêchait pas ; Vesson sortait peu alors des environs de Saint-Hippolyte. Arnaud, dit Arnaudet ou le Cadet, terrifié par la mort de Mazel, avait, dès la fin de 1710 sans doute, pris le chemin de Genève ; arrêté au Pont-Saint-Esprit, il s'était enrôlé sous un nom supposé auprès d'un capitaine qui le mena en Espagne⁽²⁾. Corteiz, qui s'était associé Rouvière et Bombonnoux, pouvait dire « qu'il était seul à prêcher dans toutes les Cévennes et le Bas-Languedoc ».

Quand Saint-Julien arriva à Genève, la femme de La Valette, lequel était toujours emprisonné, avait déjà reçu de nouvelles lettres de « Pierre Durand », venues de Rouergue, qui parlait en son nom et au nom de Bombonnoux de quatre cents hommes prêts à se sou-

(1) Jacques Bombonnoux seul savait où était la poudre amassée par Claris. Né en 1673, il était de Bragassargues, mais sa mère était de Fressac près Monoblet. (Saint-Julien à son procès dira que les Camisards se retirent ordinairement dans la maison d'un hameau à une demi lieue de Monoblet : il est à noter que c'est dans le quartier que se tiendront les tout premiers synodes du Désert, à partir de 1715.)

— (2) *B*, p. 18. — *H*, p. 448. Arnaud servit dans la compagnie de Retz, régiment d'Auvergne. En septembre 1715, il déserta à Barcelone, pour devenir à nouveau prédicateur dans les Cévennes, et fut pendu à Alès le 21 janvier 1718. (Voir *Bulletin*, t. LXV, p. 46 et corriger notre note. Arnaud était bien né à Saint-Hippolyte.)

lever, « si on avait de l'argent ». Mais elle « attendait des nouvelles d'Angleterre pour en donner »⁽¹⁾. Un vivarais, nommé « Louis », qui avait fait le voyage avec Saint-Julien, partit pour aller trouver l'envoyé d'Angleterre à Berne, se faisant fort de passer jusqu'en Angleterre, même d'y voir Cavalier, et d'en rapporter 1000 pistoles. Quant à Saint-Julien, il se dirigea vers Turin pour conférer avec mylord Peterborough. Mais Bâville le faisait suivre ; un réfugié de Genève nommé Raoux le trahit et, le 20 avril, il était arrêté sur le lac en face de Coppet par des soldats français, « en un endroit qui n'intéressait ni Genève ni Berne ». Les représentations de l'ambassadeur anglais Stanyan furent inutiles. Le prisonnier fut ramené d'abord en Vivarais, puis à Montpellier, où il fut torturé et pendu le 8 juin, ayant reconnu qu'il avait fait, pour les derniers Camisards, bien des courses entre les Cévennes et Genève⁽²⁾.

Le jour même où Saint-Julien était pris, Corteiz et Rouvière, aux environs de Valleraugue (nous savons qu'une des adresses de Corteiz était à Ardaillers), se réjouissaient encore d'apprendre « qu'ils seraient soutenus d'argent et de monde »⁽³⁾. Mais ils suppliaient « qu'on ne les abusât pas par les promesses. Cela dérangerait absolument nos affaires et ferait perdre courage à bien du monde à qui nous avons communiqué vos lettres. Vous nous disiez qu'avril ne se passerait pas sans qu'on nous envoyât quelque chose, mais nous ne le voyons pas venir ». On les a priés de passer à Montauban (!) pour y faire des assemblées, le zèle du peuple y étant aussi grand que dans les Cévennes. Avant de partir, ils auraient voulu savoir l'intention des Alliés pour la prochaine campagne. « Je m'oblige à avoir plus de mille hommes dans deux mois, la plupart armés ; mais il faut nous envoyer quelqu'un pour commander, car nous ne nous croyons pas capables de bien conduire la barque et nous ne voudrions pas faire un feu de paille, car nous prétendons de soutenir jusqu'à la fin quand nous

(1) La Valette était encore emprisonné en 1712. Sa femme partit alors pour La Haye, afin d'obtenir sa libération. Elle alla à Amsterdam, à Utrecht, et en mars 1713 ne savait comment rentrer à Genève. Son mari ne fut relâché que vers juin 1713, quand le Résident français refusa de payer, comme il l'avait fait jusque là, les frais de son emprisonnement. Il dut s'engager à se retirer en Hollande. Flotard n'avait plus un sou à lui remettre. En janvier 1714, il était à Londres, quêtant une pension. Il y devint marchand de liqueurs. (Lettres de Clignet, Papiers Court, n° 29 et *Mémoires de Marion*.) — (2) Dossier Saint-Julien, C. 190 et Archives du Ministère de la Guerre. Cf. A. Court, *Histoire des Troubles*, t. III, p. 393. — (3) Papiers Court, n° 31, fol. 520. Lettre du 20 avril 1711, datée de Valleraugue, signée « Courtès » et « Jean Rouvière », à l'encre sympathique. Ils ont reçu une lettre datée du 10 mars.

aurons une fois commencé... Qu'on nous envoie 4 ou 500 écus comme première remise pour rembourser des achats d'armes déjà faits... Bombonnoux est descendu vers Nîmes, avec notre ancien, pour rassurer toujours les bien intentionnés. »

Corteiz et Rouvière n'allèrent pas jusqu'à Montauban, mais seulement au Rouergue. En revenant par Florac⁽¹⁾, ils surent la prise de Saint-Julien. Rouvière, qui signe avec Durand, semble avoir tenu la plume pour la réponse (24 juin). Cette fois les inquiétudes percent. La mort de l'empereur⁽²⁾ va-t-elle changer les affaires des Alliés ? Les assemblées demeurent « nombreuses ». Le 19 du mois ils ont réuni quatre cents personnes. « Le zèle pour secouer le joug est le même. Mais si on ne nous donne pas une grande espérance, il faut suspendre le commerce des lettres, cela ne fait que coûter de l'argent et exposer les gens. Le frère Durand a été fort indisposé depuis un mois, on lui a ordonné ici d'aller prendre les eaux minérales près de Millau en Rouergue, mais faute d'argent il n'ira pas. On ne peut pas dire comme la misère est grande. Les Cévennes ont des garnisons de miquelets ; en Languedoc ce sont des fusiliers ; une compagnie de dragons est logée au Vigan. Les soldats changent de quartier tous les mois, de peur qu'on ne les corrompe, car la misère fait craindre une révolte générale. Nous qui tenons la campagne, quoiqu'en petit nombre, ne restons pas [entendez : ne laissons pas] de les faire courir d'une part à l'autre... » Le découragement se marque maintenant : « Quelqu'un [quelques uns] des nôtres sortiront hors du royaume, si on ne veut pas nous secourir de quelque chose, à cause que cela nous fait perdre courage, après nous avoir promis que nous ne serions pas abandonnés. Mais quoique les hommes nous abandonnent, le grand Dieu Tout Puissant que nous invoquons nuit et jour saura trouver des moyens pour délivrer son peuple de la captivité, comme disait la reine Esther à Mardochée. »

Quand ces lignes étaient tracées, il n'y avait plus rien à attendre des Alliés. L'Angleterre pensait à la paix ; les affaires du Languedoc et du Dauphiné étaient totalement enterrées. Les agents qui avaient travaillé à Genève ou en Hollande, comme les prédicants cévenols, furent réduits à la misère. Corteiz a écrit le 10 août à ce « Roussel » de Genève dont nous avons déjà vu le nom. Le 1^{er} septembre, des environs de Montpellier, il demande pourquoi on ne lui a pas

(1) Papiers Court, n° 31, fol. 518. Lettre du 24 juin, partie de Florac. Ils disent avoir reçu la lettre du 8 mai. — (2) Joseph I^{er} était mort le 17 avril 1711.

répondu ⁽¹⁾. Il parle d'une somme de 23 livres 5 sols, qu'il s'attend à recevoir par le moyen du sieur Lamblard, de la Coste près d'Anduze. La récolte de blé a été mauvaise, il y a encore quelques soldats dans les places accoutumées, la mer en est bordée et ils font des détachements toute la nuit vers la Lozère et Genolhac (sans doute dans l'espoir de découvrir le « Pierre Corteiz » signalé par la lettre du dossier Coste).

Le 1^{er} novembre, nouvelle lettre au même Jacques Roussel ⁽²⁾. Le dernier message que Corteiz a reçu de lui était daté du 8 mai. Que signifient ces mois de silence ? « En passant à Nîmes, je n'ai pas voulu manquer de vous dire la misère du pays et les charges insupportables dont le pauvre monde est chargé. Les gens sont presque amenés au désespoir, prêts à laisser leur maison, n'était leur pauvre famille. » Revient l'affaire de ces 23 livres qui ne sont pas arrivées. Une dernière lueur d'espérance : « Vous dites que Barcelone va être assiégée ? » Pour finir, les assemblées : « Le nombre de nos sociétés est toujours le même. Mes deux camarades [Rouvière et Bombonnoux] se portent bien, et moi toujours languissant, comme je vous ai déjà parlé ».

L'hiver aggrava cette « langueur ». Depuis trois ans qu'il était au Languedoc, Corteiz n'avait jamais passé la nuit dans une maison ⁽³⁾. « Les mauvais aliments que je prenais, l'humidité de la terre sur laquelle je me couchais, écrit-il dans ses *Mémoires*, m'oppressèrent le sang, me gâtèrent l'estomac, en sorte que je devins faible et maladif. » « Je crus que je devais aller prendre un peu de repos à Genève », dit sa première relation ; la seconde déclare que ce fut par le conseil de ses amis, mais toutes deux s'accordent en ceci qu'il ne s'agissait que d'un séjour momentané. Il avait promis à Rouvière et à Bombonnoux que, sa santé remise, il retournerait au milieu d'eux. « Je partis des Cévennes », écrit-il, « le mois de mai 1712 ». Les négociations pour la paix européenne étaient engagées à Utrecht depuis janvier. Les espérances fondées sur les armées des Alliés étaient mortes.

(1) Papiers Court, n° 31, fol. 516. — (2) Ibid, fol. 524, signée P[ierre] D[urand]. — (3) Lettre du 12 janvier 1755, Papiers Court, n° 1, vol. XXVIII, fol. 153 et B, p. 21. — H, p. 449.

V

L'AFFAIRE DE CORTEIZ A LAUSANNE (1712-1713)

Corteiz arriva heureusement à Genève, mais il avait décidé, dit-il, d'aller « en Suisse pour y prendre quelque repos dans la maison d'un de ses frères réfugiés depuis l'an 1703, qui m'engagea à me marier et à ne plus retourner en France »⁽¹⁾. *Réfuégiés* est au pluriel : la lettre de Donadilhe nous a nommé en effet ces deux frères, Jean et Antoine, comme étant à Lausanne en septembre 1710. L'un des deux avait adressé aux Cévennes les 100 livres dont Claris aurait voulu sa part et c'est l'un d'eux aussi qui conservait en original l'acte donné à Corteiz en 1705.

Jean était marié avec Françoise Foissin⁽²⁾, une réfugiée du Midi sans doute, qui lui donna une fille Anne, baptisée le 3 janvier 1709⁽³⁾. Antoine avait épousé Pernette Baudet ; de ce mariage naquirent trois enfants : Jeanne-Françoise, baptisée le 31 mai 1708, qui eut pour parrain et marraine son oncle Jean et la femme de celui-ci, puis Antoine, baptisé le 12 janvier 1710, présenté simplement par son père, enfin Jean, baptisé le 10 janvier 1711, dont le parrain est le même que celui de la fille de Jean⁽⁴⁾.

Quel est celui des frères qui a offert asile à Corteiz et l'a engagé à se marier et à « ne plus retourner en France » ? Jean sans doute, qui d'après la lettre de Donadilhe était plus timoré qu'Antoine et qui, le 3 décembre 1712, est parrain, en même temps que sa femme est marraine, de Jean-Pierre, fils de Pierre Corteiz et d'Isabeau Nadal, le premier enfant de notre prédicant⁽⁵⁾.

Mais nous nous trouvons ici en face d'une difficulté. Si cet enfant,

(1) *B*, p. 21. — *H*, p. 449, est moins net. — (2) Le nom est écrit Foissic, Foissine ou Foussy, toutes altérations de Foissin, dues à une prononciation méridionale. — (3) Registre des baptêmes de Lausanne. 1688-1703 : Anne, fille de Jean Corteis et de Françoise Foissic sa femme. Présentée par Jean Peironenche et Anne Lombard sa femme. — (4) 31 mai 1708, Jeanne-Françoise, fille d'Anthoine Corteis et de Pernette Baudet, sa femme. Parrain Jean Corteis, marraine Françoise Foussy ; 12 janvier 1710, Anthoine, fils d'Anthoine Corteis et de Pernette Baudet ; 10 février 1711, Jean, fils d'Anthoine Corteis et de Pernette Baudet, présenté par Jean Peyronenche et Jeanne Chapuis. Un acte du 26 décembre 1719 (Archives cantonales vaudoises, B. 26, enveloppe : Réfugiés) nous apprend que Pernette Baudet, native de Lausanne, femme d'Antoine Corteis, réfugié, habitait alors avec son mari au Château-dessus de Bavois, (district d'Yverdon) et qu'elle avait des biens dans le canton. — (5) 3 décembre 1712, Jean-Pierre, fils de Pierre Corteis et d'Isabeau Nadal, sa femme. Parrain Jean Corteis, marraine Françoise Foissine.

qui mourut en bas-âge, est né avant le 3 décembre 1712, à quelle date ses parents se sont-ils mariés ? Il faudrait que le mariage eût été conclu fin février ou fin mars au plus tard, ce qui nous obligerait à avancer de trois mois ou de deux mois la date que Corteiz fournit de son départ des Cévennes. Or sa mémoire est généralement très fidèle en fait de dates. Il y a plus : en 1713, lors du procès dont nous parlerons plus loin, Corteiz, déclarant son état civil, se dit réfugié à Lausanne depuis le mois de juin 1712, et la femme du réfugié Pierre Hugues, le 20 mars 1713, dépose comme suit : « Environ le mois de mai 1712, ayant su que la nommée Isabeau Nadal, femme de Pierre Corteiz, était nouvellement venue de France, elle alla trouver ladite Nadal qui était épouse dudit Courtès, *avec lequel elle demeurait déjà* ». Les mots soulignés doivent-ils être interprétés : avec qui elle avait cohabité déjà, avant que le mariage fût religieusement consacré ? Isabeau Nadal serait-elle arrivée à Lausanne vers mai 1712, et Corteiz l'aurait-il rejointe en juin, étant parti des Cévennes en mai, comme il le note plus tard ? Ou bien — ce qui paraît plus probable — Corteiz et sa femme sont-ils arrivés ensemble à Lausanne vers mai-juin ? De toute façon, ils étaient mari et femme à cette date. Corteiz, alors, se serait « marié » en France, marié comme le pouvait à cette époque un protestant de sa trempe, c'est-à-dire sans passer par le prêtre, donc illégalement, en se contentant d'une attestation publique par devant parents ou amis. C'est ainsi que le camisard Roland Laporte était considéré par des protestants notables, qui le combattaient, comme « marié » avec M^{lle} de Cornély. Peut-être Corteiz n'a-t-il même pas fait ratifier son union à Lausanne, l'ayant conclue lui-même devant Dieu, en sa qualité de « ministre »⁽¹⁾. Quand, plus tard, Corteiz dit dans sa première relation : « je me mariaï » et dans la seconde : « mon frère m'engagea à me marier », il entend seulement rappeler qu'alors commença la vie « régulière » de son ménage. Ecrivant en un temps où les réformés allaient demander la bénédiction nuptiale aux pasteurs du Désert, il lui a paru sans doute difficile de revenir nettement sur un fait qu'on aurait pu mal interpréter⁽²⁾.

(1) Il y a une lacune dans les registres de mariage de Lausanne, justement à partir de 1708. Le mariage de Corteiz n'est pas inscrit dans les registres de Genève. — (2) Une Isabeau Nadal, de Lasalle en Languedoc (*Bulletin*, t. LXXVI, p. 248) se présente devant le Consistoire de Genève, le 18 février 1712, pour être admise à communier. Mais elle a été baptisée dans l'Eglise romaine, elle est donc née après 1685 et le fait qu'elle est de Lasalle indique qu'il s'agit d'une autre personne que la future femme de Corteiz. (Vérifié à Genève par l'obligeance de M. le professeur Gampert.)

Voici donc Corteiz fixé à Lausanne. Sa femme, Elisabeth ou Isabeau Nadal, née à Ardaillers le 4 avril 1683, avait été baptisée le 11 par le pasteur J. Combe de Valleraugue. Elle était fille de Pierre Nadal et d'Isabeau Abrugue (Abric), mariés le 8 avril 1682⁽¹⁾. Elle avait donc vingt-neuf ans. En 1732, rappelant à Antoine Court sa vie cévenole, elle lui dit : « J'ai été en prison deux fois pour ne pas obéir à l'Eglise romaine, et la dernière fois j'ai été condamnée à mort. Mais Dieu qui voulut bien que je sente encore la misère de ce monde trouva moyen de me faire désertir la prison ». Nous ignorons tout des faits qu'elle mentionne ainsi et qui se rapportent sûrement aux temps camisards. Elle avait déjà été mariée dans les Cévennes et probablement à Ardaillers même, car elle évoque le souvenir de M. Bombonnoux, « que j'ai eu l'honneur de voir chez mon père et chez moi à la maison de mon veuvage »⁽²⁾. Corteiz, en septembre 1710, connaissait déjà cette maison fidèle, quand il écrit à son correspondant de Genève : « Servez-vous de l'adresse d'Ardaillers » et nous l'avons vu encore faire partir de Valleraugue une lettre le 20 avril 1711. En 1712, Isabeau Nadal avait encore à Ardaillers son père, deux frères, nommés l'un Pierre⁽³⁾ et l'autre Jean, une sœur, Jeanne, qui se maria en 1723, un autre frère, François, qui se maria catholique en 1732. En quittant la France pour aller précéder Corteiz en Suisse, elle avait abandonné sa maison de veuve, où nous savons qu'en 1718 son frère Jean habitait, jouissant du bien de la fugitive. Entre elle d'une part, Pierre et Jean de l'autre, un arrangement avait été fait pour qu'on lui conservât une partie du revenu ; mais nous ne savons pas si elle reçut jamais rien de ce qu'elle avait laissé. Deux Nadal, frères du père, habitaient autour d'Ardaillers. Au hameau de Mas Gibert vivaient « les cousins Grail ».

Sur les instances de son frère, Corteiz avait donc consenti à dire adieu à sa vie douloureuse. Il pensait affermir sa santé, et elle lui revint en effet. Mais il comptait aussi trouver le repos. Or « il lui survint des afflictions qui lui rendirent la vie très fâcheuse »⁽⁴⁾. Ses *Mémoires* n'en disent pas plus long. Mais dans certaines de ses lettres à Court il se vit forcé de rappeler des événements dont le souvenir lui était une torture, et nous pouvons reconstruire solidement les

(1) Archives du Gard, registre protestant de Valleraugue. — (2) Papiers Court, n° 1, vol. VII, fol. 105. Lettre du 17 janvier 1732. — (3) En 1719 il est marié. Sa femme se nomme Jeanne. Tout ceci d'après les lettres même de Corteiz. — (4) *B*, p. 21. — *H*, p. 229.

faits au moyen des pièces de la procédure où il fut impliqué⁽¹⁾.

« Environ le mois de mai 1712 », Suzanne Périère (Périer), femme de Pierre Hugues d'Uzès, habitant au faubourg du Martoret⁽²⁾, ayant su que la nommée Elizabeau Nadal, femme de Pierre Courtès, était nouvellement venue de France⁽³⁾, va aussitôt la voir. Elle est elle-même du Cros, un hameau de Valleraugue, voisin d'Ardaillers, et veut savoir d'Isabeau Nadal ce que deviennent ses propres parents, dont elle n'a eu de nouvelles qu'une fois depuis qu'elle est sortie de France. Isabeau lui demande s'il y a à Lausanne des réfugiés de Valleraugue. Deux lui sont nommés : un Cabanes, de Valleraugue même, et une Isabeau Liron, du hameau de Foncouverte, situé sur le territoire de la Rouvière, qui touche Ardaillers⁽⁴⁾.

Isabeau Nadal se rappelle alors que deux de ses tantes, de Foncouverte, sont sorties de France, « quand on abattait les temples », mais elle était alors si jeune qu'elle ne sait rien de plus d'elles. Elle pense découvrir en cette Isabeau Liron une parente. Malheureusement, la femme Hugues la prévient : « Ne questionnez pas trop l'Isabeau Foncouverte, car vous l'affligeriez, en ce que restant [habitant] proche de la Salle-Saint-Pierre un homme la rendit enceinte, et elle a du depuis une si grande honte de sa faute qu'elle ne veut pas dire de quel lieu elle est ». Isabeau Nadal, « introduite en connaissance » avec celle qu'elle prenait pour sa cousine germaine, demeura donc fort discrète, si bien que peu de jours après, en octobre, aux vendanges, quand on trouva Isabeau Liron morte dans sa chambre, elle n'avait rien appris de plus sur la défunte. Elle alla pleurer auprès du corps ; quelqu'un lui dit : « Si vous êtes parente, vous pourriez hériter d'elle », si bien qu'elle courut aussitôt chez le banderet Constant, qui l'adressa au lieutenant baillival, M. de Bouchart.

(1) Archives cantonales vaudoises, 1712-1713. Dossier réfugiés. Affaire Courtès-Nadal-Liron. Une copie de la procédure faite par M. H. Meylan, alors étudiant, est entre nos mains depuis 1921. Ce dossier est complété par une lettre de Corteiz à Court du 10 juin 1731 et une d'Isabeau Nadal à Court, du 17 janvier 1732 (Papiers Court, n° 1, vol. V, fol. 451 et vol. VII, fol. 105). — (2) Pierre Hugues, que Corteiz appelle Huguët, tisserand en drap, d'Uzès, était déjà à Lausanne en 1698, et marié à cette date. *Bulletin*, t. LXXIV, p. 342. — (3) Corteiz dit à Court : « L'an 1712, à mon arrivée à Lausanne, ma femme y trouva une voisine mariée à M. Hugues ». Il dit donc qu'il est arrivé à Lausanne en même temps que sa femme. — (4) En octobre 1701, un Pierre Cabanes revient de Lasalle, où il est en apprentissage, à Valleraugue son lieu d'origine, « tremblant », devenu « prophète », et il passe « le don » à d'autres. Il fut arrêté à Tommeyrolles près de Ganges, en décembre. (C. 181. Fanatiques de Valleraugue.) — Les Liron étaient nombreux à Valleraugue et aux environs.

Isabeau Liron étant morte sans lignée, le lieutenant baillival eut ordre d'inventorier le petit héritage, qui devait revenir à LL. EE. de Berne par droit d'aubaine. Mais les directeurs de la Chambre des réfugiés de Lausanne, en l'espèce M. Charles de Montrond, demandèrent que les biens et effets, « qui n'étaient pas fort considérables », leur fussent remis pour assister leurs pauvres, s'offrant d'ailleurs à les passer aux héritiers légitimes, s'il s'en présentait. Les pauvres abondaient parmi les réfugiés et le modeste mobilier excitait leur envie. Corteiz avait fait agir son ancien protecteur, Jean-Pierre Secretan, encore pasteur au Mont. Celui-ci soupçonna la femme de Hugues d'être allée solliciter pour elle-même M. de Montrond, en niant la parenté des deux Isabeau, et il y eut des mots aigres échangés.

Mais Corteiz dut attendre. Il avait d'abord dicté au banderet la généalogie qui prouvait, à son dire, les droits de sa femme. Le bailli Jean-Jacques Sinner exigea un certificat authentique, dressé à Vallemorant. Corteiz écrivit à son beau-frère Pierre Nadal et reçut un « témoignage », daté du 5 novembre 1712, dressé par Pierre Nadal ou par son fils nommé Pierre également. La pièce n'était ni scellée ni légalisée. Le bailli renvoya donc Corteiz à se pourvoir d'un témoignage plus authentique. Et Corteiz de récrire. Un second certificat lui parvient, signé de noms nouveaux. Le bailli le déclare encore insuffisant et ordonne au lieutenant baillival d'écrire au « seigneur d'Ardallers » une lettre que Corteiz a charge de porter lui-même au bureau de la poste. Les directeurs de la Chambre des réfugiés, avertis sans doute par le bailli, décidèrent de leur côté d'informer le sieur Ducros, de Ganges en Cévennes, connu de l'un d'eux, et de lui demander d'aller procéder à une enquête à Ardallers. Par deux lettres, des 13 et 28 janvier 1713, M. Ducros répondit « qu'il avait découvert que la femme dudit Cortès n'était point parente de ladite défunte Liron et que les deux certificats, par lui [Corteiz] produits, étaient faux et supposés, comme cela se prouvait par les déclarations des personnes y nommées et par l'aveu même de Pierre Nadal, frère de ladite femme de Courtès, lequel Nadal avait avoué que leur père n'était point parent de ladite Liron, ainsi qu'on l'avait supposé dans les deux certificats ». On savait par la première lettre de M. Ducros que les parents et amis français de Courtès avaient convenu que Pierre Nadal écrirait à son beau-frère, pour le prier de se désister de ses prétentions à l'héritage, et même pour l'engager à quitter Lausanne. Ils demandaient seulement qu'on leur laissât le temps de

rédiger la lettre. Ducros les devança en avertissant les directeurs des réfugiés ; et, pour appuyer les résultats de son enquête, il joignit à sa seconde lettre un certificat en forme dressé à Ardaillers le 19 février. Corteiz fut avisé que la lettre d'Ardaillers lui viendrait, mais par un entêtement inconsidéré il déclara que, pour éviter les difficultés, il se contenterait du tiers de l'héritage qu'il convoitait.

Informé des faits par les directeurs, le bailli commanda aussitôt l'arrestation de Corteiz. Celui-ci avait fui. Les directeurs le découvrirent à Coppet, d'où il fut ramené, le dimanche 5 mars 1713, pour être emprisonné au château. Le cas était sérieux, car Corteiz s'était opiniâtré à réclamer l'héritage, allant jusqu'à donner son frère pour caution, « croyant que cela faciliterait sa recherche ». Le procès commença devant le lieutenant baillival, le 15 mars. « Pierre Courtès, natif de Castagnols en Cévennes, réfugié à Lausanne depuis le mois de juin 1712 », affirma n'avoir pas reçu la lettre que son beau-frère avait promis à M. Ducros de lui adresser, mais seulement une lettre d'un Jean Jean, du hameau du Cros, qu'il croyait être beau-frère de la défunte Liron et qui disait simplement avoir eu deux-belles sœurs parties pour l'étranger, dont l'une était au Brandebourg. Il ne put d'ailleurs pas la présenter, alléguant que son frère Antoine « l'avait prise pour en envelopper du fromage ». Accusé d'avoir « voulu voler les pauvres » par ses fausses prétentions, il rejeta la faute sur un certain Rouveran de Genève, qui lui aurait écrit de réclamer tout au moins une portion de l'héritage, mais une lettre signée « Rouverant », qui avait été saisie on ne sait où, fut jugée « supposée », ce qui aggravait les choses. Finalement Corteiz, consentant que sa femme ne fût point parente d'Isabeau Liron, « demanda pardon à Dieu et à la noble Justice s'il a demandé un héritage auquel il se trouve qu'il n'a pas droit de prétendre ».

Le 15 et le 20 mars, Suzanne Périer fut interrogée. On la croyait coupable, comme ayant affirmé la première à Isabeau Nadal qu'Isabeau Liron était de sa parenté ; elle n'eut pas de peine à prouver son innocence. La procédure fut envoyée à Berne. Le 28 mars, le Petit Conseil de Berne déclarait que « le crime » était « de grande portée », ordonnait au bailli de Lausanne de remettre ce Courtès entre les mains de la justice criminelle, pour qu'il fût jugé selon la coutume, et réclamait communication de la sentence. Nous n'avons pas la procédure de la justice criminelle de la rue de Bourg, mais bien une autre lettre du 8 avril, par laquelle le Petit Conseil de Berne approuve

la sentence prononcée, « condamnant Corteiz à être exposé pendant deux heures au carcan, puis banni de nos murs ». Quant à la femme, elle devait être sommée de s'en aller avec son mari. « De quoi on l'informe, pour que la sentence soit exécutée. »⁽¹⁾

Ce fut donc vers le 10 avril que Pierre Corteiz fut exposé au pilori de Lausanne, « accusé d'avoir voulu extorquer un héritage au moyen de pièces fausses ». Dans cette affaire il y eut de sa part de l'étourderie d'abord et une obstination maladroite ensuite, mais non de la fourberie. Il est très possible qu'il n'ait pas reçu la lettre que les parents de sa femme devaient lui envoyer ; ceux-ci, se sentant coupables d'avoir dressé deux certificats mensongers qu'ils pensaient devoir profiter à leur sœur, ont dû tarder et conseiller seulement à son mari de quitter Lausanne. Il paraît bien d'ailleurs que c'est une lettre d'eux, parvenue trop tard à Lausanne, qui permit à Corteiz de quitter cette ville sans qu'il y laissât un trop mauvais souvenir.

Nous avons ici le témoignage d'Isabeau Nadal, qui, en 1732, avec son mari, dut raconter la douloureuse aventure à Antoine Court qui, s'il l'avait sue, ne leur en avait jamais parlé⁽²⁾. De Zurich elle prie Court, qui est à Lausanne, d'interroger les témoins qu'il trouvera dans la ville, notamment un réfugié, M. Campredon, de Valleraugue, qui était encore en France en 1713 et qui a été au courant de la correspondance échangée. D'autres réfugiés pourront se souvenir que, « le jour de la fatale affaire, il arriva une lettre qui faisait voir l'innocence de mon mari et de moi ». Le porteur de cette lettre ayant eu ordre de ne rien remettre à Isabeau sans en informer les autorités, elle n'eut le message en main que le lendemain, jour auquel on aurait voulu d'abord renvoyer la sentence, ce qui ne put se faire parce que le bailli devait partir pour Berne. Isabeau Nadal ne put que montrer la lettre à l'officier baillival et la porter à M. Massias, un des directeurs de la Chambre française. « Quand M. Massias la lut, en bien pleurant, il vint trois ou quatre Messieurs de la Chambre française, pleins de tristesse, et me présentèrent de l'argent pour me consoler,

(1) Extraits des *Manuels du Petit Conseil de Berne*, R. M. n° 55, fol. 436 et n° 56, fol. 45, à nous communiqués en traduction par M. Membrez, des Archives de l'Etat de Berne. — (2) Le récit d'Isabeau est confirmé, pour l'essentiel, par un certificat que le pasteur Secretan lui donna, le 24 mars 1725 (elle était alors à Genève), dont elle a annexé une copie à sa lettre à Court du 30 avril 1732. Le pasteur résume l'affaire, et dit : « les parents de ladite Nadal n'ayant déclaré qu'après l'exécution de la sentence que le sieur Corteiz et sa femme n'avaient aucune part à cette fraude... ».

même un me prit ma main et voulait que je le reçusse [l'argent]. Je lui dis : Non, monsieur, je n'en ai pas besoin. Ils apaisèrent mon esprit demi-troublé par de bonnes paroles et me dirent : Nous lirons la lettre qui fait voir l'innocence de votre mari et nous la ferons voir à toute la Chambre, et nous vous ferons raison ».

La lettre de justification fut en effet envoyée à Berne, où le pasteur Dachs la garda. Mais il était trop difficile d'obtenir la radiation d'un procès régulièrement instruit, et l'événement avait sans doute fait trop de bruit pour qu'on osât intervenir. Pour l'heure, il fallait obéir. Corteiz et sa femme partirent pour Genève, le cœur ulcéré. Plus tard ils furent assurés de l'estime que leur gardait M. de Mont rond. En 1731, un M. de Beaulieu écrivait à Corteiz, devenu pasteur, une lettre affectueuse qui arrachait des larmes à sa femme⁽¹⁾. Mais, dès leur départ, ils savaient qu'ils restaient les amis du pasteur Secretan. Ce dernier écrivait à Court en 1722⁽²⁾ : « Je n'ai rien fait pour eux que ce qu'on doit à des réfugiés marqués du bon coin. Ils ont été dans des épreuves où les meilleurs se cachent. Mais pour moi j'ai appris de longue main à ne jamais juger avant le temps. Je rends grâces à Dieu que si je n'ai pas eu honte de le soutenir, je le vois comme un Joseph sorti d'une indigne prison pour être utile à son peuple. J'ai toujours pour [Madame Corteiz et son mari] un attachement inviolable ».

De Genève, Corteiz écrivit à M. Massias, qui avait promis à sa femme qu'il ferait « biffer l'affaire ». M. Massias ne répondit pas. Corteiz se voyait donc dans une ville où il avait déjà séjourné, sans ressources, après avoir été condamné « comme un fourbe, capable de supposer de faux noms et de faux certificats pour s'acquérir un héritage qui ne lui appartenait pas ».⁽³⁾ Il n'accusa pas les hommes. Convaincu, comme tous les protestants d'alors, que les épreuves, venant directement de Dieu, étaient un châtement, il sonda sa conscience et confessa qu'il payait ainsi d'une suprême humiliation son abandon du ministère itinérant. Ne demandons pas à sa plume inhabile des analyses minutieuses. Dans ses deux relations, sans entrer dans le moindre détail de cette « fâcheuse et très fâcheuse histoire » qui donna naissance, écrit-il à Court dix-huit ans plus tard, « aux chagrins qui me consomment et qui me dévorent toutes les fois que

(1) Papiers Court, no 1, vol. V, fol. 443. Lettre d'Isabeau Corteiz à Court, 29 juin 1731. — (2) 15 juin 1722. *Ibid.*, vol. III, fol. 63. — (3) Lettre à Court du 10 juin 1731. *Ibid.*, vol. V, fol. 452.

cela me revient dans le souvenir »⁽¹⁾, il se contente de noter qu'il lui est survenu à Lausanne des afflictions, « qui au milieu de son innocence lui ont été une espèce de martyre », et il ajoute simplement : « Je connus bien que Dieu avait disposé toutes ces choses pour m'engager à retourner en France ». La seconde relation porte un mot de plus. Corteiz rentre, parce qu'« il connaît la pressante nécessité et la bonne confiance que les Réformés avaient en lui »⁽²⁾. Il veut se retrouver au milieu de ses compagnons les plus chers et il sait qu'on a besoin là-bas de son ministère. Comme Claude Brousson, il a été ramené à la grande œuvre de sa vie par la crainte de Dieu.

Il n'avait pas consulté sa femme avant de se décider. Soumise à la vocation de son mari, elle dira plus tard à Court : « Il ne m'a pas demandé s'il prêcherait sous la croix et je ne lui ai pas dit de le faire, ainsi je ne dois pas lui dire de quitter »⁽³⁾. Dieu ordonnait, elle accepta.

Dé Genève, Corteiz informa donc ses amis du Languedoc qu'il allait les retrouver. Le 1^{er} mai, Bombonnoux et Rouvière passaient à Villeneuve-de-Berg en Vivarais, où le jeune Antoine Court entendit Bombonnoux réciter un sermon de Pierre Du Moulin⁽⁴⁾. Ils allaient certainement au devant de leur ancien compagnon, qui, pour regagner ses chères Cévennes, passait cette fois par le Dauphiné pour franchir le Rhône.

Qui avait fait les frais de son voyage ? Ce n'était certes plus le résident anglais de Genève. La paix d'Utrecht avait été signée le 11 avril. En juin, le Languedoc allait être déchargé de l'entretien total ou partiel des trente-trois compagnies de dragons, qui avaient jusque là occupé le pays ou gardé les passages du Rhône. A la fin de l'année, la cavalerie quitta la région, que les troupes avaient évacuée. Il resta quelques détachements de soldats, suffisants pour « assurer la tranquillité » de la province. Corteiz ne songeait plus au secours qui lui viendrait des « Alliés » étrangers, qu'il avait tant attendu. Il était maintenant prédicateur, et prédicateur seulement. Sa vie désormais sera celle d'un « pasteur » du Désert. Il reviendra à ses débuts de 1699, aux temps où l'on ne parlait dans les Cévennes ni des inspirés, ni de la révolte armée. Le pasteur Secretan dira de lui, en 1725, « qu'il est allé comme Moïse consoler le peuple de Dieu, s'opposant au fanatisme et à la rébellion des sujets contre leur souverain »⁽⁵⁾. Effacé,

(1) *Ibid.* — (2) *B*, p. 21. — *H*, p. 449. — (3) Lettre du 18 octobre 1732. Papiers Court, n° 1, vol. VIII, fol. 171. — (4) *Mémoires de Court*, p. 25. — (5) 24 mars 1725. Certificat donné à Isabeau Corteiz.

tout ce qui concerne dans le passé les relations étroites qu'il a nouées, peut-être avec quelques scrupules, avec des « inspirés » comme Donadilhe, Abraham ou Claris. Effacé pareillement, le souvenir des années où il amassait des munitions avec « les chers martyrs » Claris et Mazel. Une nouvelle existence va commencer pour lui. Mais il n'en prendra conscience nettement que deux ans plus tard, lorsqu'il rencontrera Antoine Court. Au contact du prédicateur de vingt ans qui sait ce qu'il veut et qui très rapidement découvre la méthode à suivre pour relever pacifiquement les Eglises détruites, Corteiz, son aîné de douze ans, y verra clair. Il a des énergies à employer, mais sa foi virile a besoin qu'on lui montre le chemin sûr. Jusqu'ici il a comme cherché un maître ; autour du jeune chêne que sera Antoine Court Corteiz deviendra un « lierre incomparable ». Il le suivra d'abord, il l'approuvera, avec un peu de surprise peut-être ; mais très vite il deviendra un chef, et Court, qui a l'intelligence et la netteté des vues, trouvera dans la robustesse toujours un peu naïve du Cévenol l'instrument rêvé pour établir solidement la nouvelle « Eglise du Désert »⁽¹⁾.

Charles BOST.

(1) Pour la suite immédiate des faits, que nous nous proposons de reprendre avec quelques détails nouveaux et surtout de pousser plus avant, voir *Bulletin*, t. LXV, p. 10 ss.

P.-S. — Ce travail était imprimé quand nous avons trouvé à la *Bibliothèque du Protestantisme* à Paris, en deux copies indépendantes l'une de l'autre, une complainte ancienne qui chante les malheurs du vivarais Chambon, pendu le 13 novembre 1710 (voir plus haut, page 107). L'une a été recueillie par le pasteur Napoléon Roussel sur le plateau protestant de la Haute-Loire (au Mazet-Saint-Voy) et le cahier date de 1838 (*Mss.* n° 393). L'autre plus récente, dans les Papiers Lebrat (*Mss.* 477.2), provient du plateau de Vernoux (Ardèche). La complainte aurait été composée par Chambon lui-même, dans sa geôle de Montpellier. La dernière strophe en effet porte ceci (le texte est très fautif) :

Qui n'a fait la complainte ?
C'est moi, pauvre Chambon,
En priant Dieu, sans cesse
Dedans cette prison
Après fut [qu'après *ma mort* soit] ordonné[e]
Parfaite délivrance
A [Par] Dieu [le] Saint Auteur (!)
Au royaume de France.